

---

## PROCES-VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE

### 2 décembre 2021 - Begnins

---

72 communes membres, 33 présentes, 21 excusées, 18 absentes, équivalent à 136 suffrages sur 299, la majorité absolue est à 69 suffrages. (51 personnes présentes).

#### Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Begnins, Bougy-Villars, Bremblens, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Coinsins, Coppet, Crans, Cuarnens, Dully, Eclépens, Eysins, Genolier, Gingins, Jouxens-Mézery, Lussy-sur-Morges, Mex, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Montricher, Mont-sur-Rolle, Paudex, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Rolle, Rougemont, Syens, Tolochenaz, Vich, Vuflens-le-Château

#### Sont excusées, les communes de :

Allaman, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Buchillon, Corseaux, Essertines-sur-Rolle, Féchy, Gimel, Givrins, Lavigny, Le Vaud, Lully, Mauraz, Prangins, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tannay, Trélex, Vaux-sur-Morges, Yens.

#### Sont absentes, les communes de :

Bursinel, Chavannes-des-Bois, Clarmont, Commugny, Corbeyrier, Cottens, Daillens, Denens, Echandens, Etoy, Founex, Grens, Henniez, La Rippe, Saint-Georges, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Villars-Sainte-Croix.

---

### Points forts de l'Assemblée générale

- Adhésion de la Commune de Syens
- La Cour des Comptes a présenté son rapport sur les permis de construire et d'habiter
- Cybersécurité : l'AdCV a développé ses recommandations et ses solutions
- Les communes de Perroy et de Rougemont ont présenté leurs difficultés financières en relation avec la Facture Sociale et la péréquation
- Facture Sociale et Péréquation canton/communes : mise sur pied d'un groupe de spécialistes.

---

## Ordre du jour

- Introduction et souhaits de bienvenue
- Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 23 septembre à Bougy-Villars
- Présentation par la Cour des comptes du rapport d'audit N° 73 - échanges
- Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV :
- Dates des prochains évènements AdCV en 2022
- Budget 2022 de l'AdCV
- Cybersécurité
- GT Charges péréquatives et cohésion sociale
- Divers et propositions de l'assemblée

---

### 1. Introduction et souhaits de bienvenue

M. Michel Buttin, Président de l'AdCV, ouvre la séance à 19h00.

Il souhaite la bienvenue à toutes et tous les délégué-e-s de communes membres présent-e-s et salue la présence de Monsieur le député Maurice Treboux, de Mme Valérie Schwaar, Magistrate, de Mmes Annie Guex et Corinne Meirino, toutes trois de la Cour des comptes ainsi que de Monsieur Lionel Baruchet, municipal à la commune de Le Lieu, commune non-membre, qui a accepté notre invitation. Il remercie la commune de Begnins pour son accueil ainsi que les municipaux et toute l'équipe communale qui a œuvré à l'organisation de cette soirée.

Le Président passe la parole à M. Antoine Nicolas, Vice-syndic de Begnins. Après avoir excusé Madame la Syndic Anne Stieffel, souffrante, ce dernier a présenté avec beaucoup d'esprit sa commune.

M. Buttin accueille la commune de Syens, qui a rejoint les rangs de l'AdCV en octobre et passe la parole à son Syndic, M. Alexandre George. Celui-ci souligne que Syens est la deuxième commune du District de la Broye-Vully à rejoindre l'AdCV, après Henniez. Il indique que la santé financière de Syens est très bonne, mais qu'il fallait se battre pour la préserver de la voracité du Canton. Celle-ci a décidé d'adhérer à notre Association car elle partage nos valeurs : autonomie, indépendance et responsabilité.

Les intervenants sont chaleureusement applaudis.

---

## 2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 23 septembre 2021 à Aubonne

M. Buttin indique que le Comité propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : cybersécurité et création du GT Charges péréquatives et cohésion sociale.

L'ordre du jour ainsi complété n'amène pas de question et est adopté à l'unanimité (pas de non, ni d'abstentions).

Moyennant une minime correction demandée par Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, le PV de l'AG du 23 septembre à Bougy-Villars est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.

---

## 3. Présentation du rapport d'audit No 73 sur les permis de construire et les permis d'habiter en zone à bâtir par Madame Valérie Schwaar, Vice-présidente de la Cour des comptes et Mmes Corinne Meirino et Annie Guex

M. Buttin passe la parole à Mme Valérie Schwaar, Vice-présidente de la Cour des comptes.

La Cour des comptes a été créée en 2008 afin d'effectuer des audits de performance. L'objectif est de renforcer la confiance de la population dans l'action publique. Elle émet des recommandations et les suit durant plusieurs années. Elle peut contrôler l'administration cantonales, des institutions politiques (CE, GC), des communes, l'ordre judiciaires ou des entités à qui des missions publiques ont été déléguées. Elle peut s'auto saisir ou être saisie par une instance ou un citoyen. Elle est indépendante. Elle se compose de 3 magistrats et 8 chefs de mandat d'audit. Les critères de choix des audits sont : importance de la politique publique, des enjeux financiers et impact sur la population. Toutes les publications de la Cour des comptes, notamment une capsule vidéo présentée le soir de l'AG, sont accessibles sur son site : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/cour-des-comptes/> .

Le rapport d'Audit présenté ce soir se fonde sur la synthèse de 7 audits communaux, ces communes ayant ensuite reçu des recommandations. La Cour des comptes a également envoyé un sondage à d'autres communes et a effectué un audit de performance de la CAMAC.

L'audit a porté sur la légalité, la rapidité de traitement des demandes de permis et les ressources utilisées pour atteindre les objectifs. La Cour n'a pas identifié de dysfonctionnements majeurs. Elle toutefois édicté 22 recommandations à l'intention du canton (CE et DGTL) et identifié 37 bonne pratiques (par ex. la mise en place de check-lists ou de délégation de la compétence d'adapter les émoluments aux Municipalités en tenant compte des honoraires des spécialistes qui doivent être mandatés), qui ont été partagées avec les communes.

Enfin, la Cour des comptes a insisté sur l'importance du projet de la réactualisation du système d'information de la CAMAC.

La version papier du Guide des bonnes pratiques pour la performance des processus communaux ainsi qu'une synthèse du rapport lui-même ont été mis à disposition des participants.

En réponse aux questions de M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, Mme Schwaar a indiqué que les magistrats de la Cour des comptes étaient élus par le Grand Conseil, sur la base de recommandations d'une commission de présentation. Peut se présenter qui veut, sans forcément être juriste.

M. Schmidt s'étonne aussi que la préfecture lui ait répondu qu'un propriétaire puisse prendre possession de son bien sans permis d'habiter. Mme Schwaar lui répond qu'il peut y avoir une autorisation provisoire d'occuper si aucun problème de sécurité et de salubrité ne se pose. Siegfried Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV, note aussi que sa commune a mis 5 ans environ pour lui délivrer son permis d'habiter alors qu'il avait tout mis en ordre dans le délai de 3 mois qui lui avait été fixé. Cela explique peut-être qu'un propriétaire puisse habiter sans permis.

Pierre Stampfli, Vice-président de l'AdCV, demande si nous pourrions demander un audit sur la perte d'autonomie communale. Mme Schwaar lui répond que rien n'est impossible, mais que les audits ne peuvent être lancés que si deux conditions sont remplies : elles doivent être des audits de performance et ne doivent pas avoir un caractère politique.

M. René Jomini, Municipal à Cuarnens, trouve que le rapport de la Cour des comptes tombe bien pour appuyer la dernière modification de la LATC, volet constructions, que l'Association des techniciens communaux a contestée. Mme Schwaar lui répond que tel n'est pas le cas, les compétences données à la CAMAC visent uniquement à lui permettre de faire avancer les dossiers (pour l'instant, elle ne peut rien dire). Le débat politique est dans les mains du Grand Conseil où les communes sont largement représentées. Michel Buttin ajoute que la consultation sur le volet construction de la LATC est terminée, mais qu'au niveau politique, si les communes veulent intervenir, elles peuvent le faire au travers de l'AdCV lors des consultations.

---

## 4. Informations générales du Président et du comité de l'AdCV

### Dates des prochains événements de l'AdCV

#### Anniversaire des 20 ans de l'AdCV

- 7 mai 2022

Nous vous invitons à bloquer cette date importante dans vos agendas et vous communiquerons ultérieurement les détails de cet événement.

#### Prochaines AG

- 17 mars 2022 :
- 23 juin 2022 :
- 29 septembre 2022 :
- 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

Plus que jamais proche de vous !

Durant la séance, les communes de Rougemont et Le Vaud se sont directement proposées pour recevoir une des Assemblée Générale 2022 de l'AdCV.

## Budget 2022 de l'AdCV

Après que le Trésorier de l'AdCV, M. Jean Christophe de Mestral a apporté quelques précisions quant au montant exact des charges de l'Association en 2022, le budget a été adopté à l'unanimité.

## Cybersécurité

M. Raoul Sanchez, Vice-président de l'AdCV et informaticien de formation, doté d'une large expérience professionnelle, notamment auprès des Nations Unies, a souligné qu'il était important de comprendre notre situation actuelle en regardant l'évolution du système informatique communal. Il a mentionné les actions à mener et les étapes à franchir pour consolider et protéger l'informatique des communes :

On ne peut pas consolider et protéger un système informatique si on n'a pas une idée exacte de la morphologie de celui-ci. Après cela, quelques mesures immédiates de base peuvent être prises immédiatement, par exemple changer les mots de passe.

La première étape consiste donc à faire un inventaire de l'existant. Pas seulement une topologie du système, mais aussi la gestion des applications, le câblage, hardware, software, réseaux, Wifi, objets connectés, site web, services et applications on-line, équipements mobiles etc.

Des échanges d'informations avec le personnel de la commune et les personnes et entreprises qui ont travaillé sur l'implémentation du système sont également nécessaires.

En deuxième lieu, un audit permettra d'identifier les failles et vulnérabilités afin de lister les actions à entreprendre.

Enfin, parce que les communes ont des moyens de plus en plus limités, il faudra hiérarchiser et faire une liste des priorités (dangers potentiels). En effet, il existe des implémentations, comme des systèmes de gestion de documents, qui nécessitent des investissements plus onéreux.

Le Canton de Vaud a également publié diverses informations et tutoriels qui peuvent aider les communes : <https://www.vd.ch/portail-secure-des-prestations-en-ligne/bonnes-pratiques-en-matiere-de-securite-informatique-et-de-protection-des-donnees-personnelles/>

Il a ensuite listé les actions menées par l'AdCV pour ses communes membres dans ce domaine :

- Participation à des plateformes politique et technique organisées par le Canton
- Lien sur un tutoriel et sur une liste d'entreprises partenaires fiables et disposées à pratiquer un prix préférentiel pour les communes membres de l'AdCV publié le 3 décembre sur le site de l'AdCV.

Pour mémoire, diverses informations ont déjà été publiée sur notre site les 18 octobre et 19 novembre 2021 : <https://www.adcv.ch/securite-fr1877.html>

Robin Chytil, Municipal à Begnins, qui dispose lui-même d'une formation d'informaticien, souligne que ce qu'a présenté Raoul Sanchez est tout à fait juste. L'expérience vécue dans sa commune correspond en tout point à ce qui a été dit. Il relève également que la principale faille du système est souvent l'humain (mots de passe partagés/pas changés, ordinateurs

laissés allumés, etc.) plus que la technique. Il pense aussi qu'il faudrait s'associer entre communes pour avoir un système informatique commun.

Michel Buttin, Président de l'Association, indique que le Secrétariat général de l'AdCV adressera un message aux communes membres afin de voir si quelques personnes seraient disposées à former un petit groupe de réflexion au sujet de la cybersécurité avec Raoul Sanchez et peut-être un autre membre du Comité. Il mentionne également le problème des mails piégés qu'il ne faut surtout pas ouvrir.

### **Création d'une Task force « Charges péréquatives et cohésion sociale »**

Après avoir indiqué que les négociations avec le Canton étaient au point mort, M. Farhad Kehtari, membre du Comité de l'AdCV, a informé l'assemblée du projet de création de ce GT. Ses objectifs sont la collecte d'informations financières par rapport à l'autonomie communale et leur capacité à investir, la réforme de la nouvelle péréquation (horizontale et verticale) et la mise en place d'une stratégie de communication avec notre soutien à l'initiative SOS Communes. Cette Task force sera constituée d'un groupe restreint de personnes issues des communes membres et des personnes responsables du dicastère finances au sein du Comité avec, cas échéant, l'appui d'un consultant externe.

Farhad Kehtari mentionne également la baisse d'impôts décidée par le Canton, qui aura un effet pour les communes (env. 21 millions) ainsi que la décision du Conseil communal de sa commune de Paudex, qui a balayé un projet de transport en commun (bus), faute de financement. Il demande aux communes membres de faire remonter des informations éventuelles sur des cas semblables connus chez elles.

Les représentants des communes membres intéressés à intégrer ce groupe peuvent s'annoncer auprès du secrétariat : ([secretariat@adcv.ch](mailto:secretariat@adcv.ch)).

Michel Buttin ajoute qu'il faudrait que les communes gagnantes et perdantes dans la péréquation actuelle se rapprochent pour discuter. Dans ce cadre, il mentionne son prochain rendez-vous avec le Syndic de Lausanne.

Il mentionne également une discussion qu'il a eue avec Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier, d'où il ressort qu'il n'y a pas que Pascal Broulis à convaincre d'aider les communes dans l'hémicycle politique.

A la question de Pierre-Alain Schmidt au sujet du planning de travail, il est indiqué que la Task force débutera ses travaux en janvier et devrait arriver à des résultats concrets durant le premier semestre 2022.

---

## **5. Divers et propositions de l'Assemblée**

### **Présentation de la situation péréquative de la commune de Perroy par son Syndic, M. Didier Haldimann.**

En 2020, par suite d'une dénonciation spontanée, un gros contribuable de la commune a dû régler un important rattrapage d'impôts (2009 à 2017). Cependant, la péréquation intercommunale vaudoise étant ce qu'elle est, la commune doit payer plus qu'elle ne reçoit, de sorte que les 5 millions reçus en plus repartiront intégralement dans le système péréquatif en 2020. La situation aurait encore été pire en 2019 où la commune avait également reçu en retour des avances thématiques pour un montant important. Recours a été interjeté de cette décision. Toutefois, M. Haldimann est pessimiste quant au sort de ce recours. A son avis, la seule manière d'éviter ce genre de problèmes serait une réforme globale de la

législation. En effet, quand dans les années 2000, les communes ont décidé d'aider le canton, elles ont été prises dans un système juridique dont les conséquences actuelles n'avaient pas été anticipées à l'époque. Il mentionne également certaines associations intercommunales qui ont introduit une composante péréquative dans leur mode de financement.

Michel Buttin mentionne le problème lié aux retards pris dans la mise en place de MCH2, prévue initialement en 2022, elle pourrait désormais n'arriver qu'en 2027 ou 2028, un peu plus vite en y mettant les moyens. Or, sans indicateurs fiables, comment comparer la situation financière des communes ? La Cour des comptes a sorti un rapport à ce sujet il y a deux ans. Un groupe de travail politique a également été créé par Mme Christelle Luisier, avec la Présidente de l'UCV et lui-même. Il ne s'est toutefois pas encore réuni. M. Haldimann relève toutefois que MCH2 a un défaut : la valorisation des actifs pourrait permettre la hausse du plafond d'endettement des communes. Michel Buttin regrette une fois encore que le Canton de Vaud soit le seul à n'avoir pas encore mis en place MCH2.

### Présentation de la situation financière de la commune de Rougemont par son Syndic, M. Frédéric Blum

M. Blum a expliqué qu'un rapport d'une fiduciaire démontrait que sa commune approchait de son plafond d'endettement. Or, elle ne souhaite en aucun cas l'augmenter. Elle a donc dû prendre diverses mesures : hausse des impôts (le taux d'impôts de Rougemont est de 79) et de certaines taxes, retenues sur les participations intercommunales (taxes de séjour), gel des investissements, y compris des investissements déjà autorisés par le Conseil communal.

La cause de cette situation est la charge trop lourde que font peser la péréquation et la Facture sociale sur la commune. Le 13 décembre, Mme Luisier vient rendre visite à la commune pour parler fusion. Bien sûr, M. Blum entend l'entretenir également des finances de sa commune.

A la fin de son intervention, M Blum indique qu'il participera volontiers à la Tak force annoncée par M. Kehtari.

Avec son humour coutumier, M. Antoine Nicolas invite l'Assemblée à passer à la partie apéritive de la réunion.

---

Pour le PV : Siegfried Chemouny

La séance est levée à 21h20

---

### Annexes (documents consultables sur notre site)

- PV de l'AG du 23 septembre 2021 à Bougy-Villars